

SOP vaccination Covid en pharmacie

Campagne de vaccination COVID - Taskforce sectorielle sur la vaccination APB, OPHACO, VAN, AUP, UPB/AVB

Auteurs : Marleen Haems, Silas Rydant, Magali Van Steenkiste, Charlotte Verrue

Version 1.3 – 02/06/2022

Contenu

1. Introduction	3
2. Groupe cible	3
3. Logistique et infrastructure pharmaceutique	3
4. Trousse d'urgence	6
5. Quelles sont les conditions qui doivent être remplies par la pharmacie et l'équipe ?	7
5.1. La pharmacie:	7
5.2. L'équipe de la pharmacie	7
6. Procédure	8
6.1. Moments de vaccination	9
6.2. Choix des vaccins	10
7. Commande des vaccins	11
8. Préparation des vaccins	12
8.1. Réception des vaccins	12
8.2. Préparation des vaccins	13
8.2.1. Matériel médical nécessaire:	13
8.2.2. Fiches de préparations:	13
8.2.3. Flacons vides	14
8.2.4. Traitement des déchets	14
9. Anamnèse	15
9.1. SOP1 : anamnèse dose 1 adulte et dose de booster après AZ ou J&J	15
9.2. SOP2 : anamnèse dose 2 + dose supplémentaire et dose booster après le vaccin ARNm	16
10. L'administration du vaccin	17
10.1. Hygiène	17
10.2. Vaccination	17
10.3. Points d'attention	17
11. Gestion des non-conformités et déclaration des problèmes de qualité	18
11.1. Incidents liés à la chaîne du froid	18

11.2. Problèmes relatifs aux vaccins ou aux flacons	18
11.3. Signaler les problèmes concernant les dispositifs médicaux	19
11.4. Incidents par piqûre d'aiguille	19
Comment prévenir les incidents par piqûre d'aiguilles en lien avec la vaccination ?	19
Proposition de procédure	19
11.5. Signalement des erreurs de médication pendant l'administration	20
Pourquoi signaler une erreur de médication ?	20
Signaler une erreur de médication	20
12. Enregistrement des vaccins préparés	21
13. Enregistrement de la vaccination	21
14. Annexes	22
ANNEXE I : PROCÉDURE FRIGO	22
ANNEXE II : Registres	22
ANNEXE III : tableaux informatifs	23

1. Introduction

Le pharmacien « vaccinateur » devient une réalité dans notre pays. Si la profession a pu agrandir son profil de compétences c'est très certainement parce que tant les études internationales, que le retour d'expériences étrangères démontrent que le pharmacien apporte une valeur ajoutée en augmentant la couverture vaccinale parce qu'il permet de vacciner des personnes qui échappent au circuit de vaccination classique. Des expériences menées dans notre pays, la détermination des associations professionnelles belges et le soutien politique renforcé par la nature de la pandémie et les leçons qu'il convenait d'en tirer, ont permis d'attribuer cette nouvelle tâche de soins aux pharmaciens de notre pays.

Cette nouvelle compétence et la législation qui l'encadre demandent aux pharmaciens d'agir en personnes responsables, de suivre des directives qui garantissent la sécurité tant des patients que de l'équipe officinale et d'opérer de la manière la plus efficiente possible. C'est un des objets de ce SOP.

Il y a encore quelques dispositions à régler comme la définition et le remboursement de l'honoraire lié à l'acte vaccinal et la formalisation du circuit de distribution des vaccins qui pourrait différer d'une région à l'autre.

L'inscription à Vaccinnet + à partir du logiciel de l'officine est possible depuis mi-janvier.

D'autre part, cette nouvelle tâche non enseignée dans la formation académique de base demande une formation spécifique. Les instituts de formation ont développé des modules de formations répondant aux aspects légaux qui mènent les pharmaciens qui les ont suivis avec succès à un certificat professionnel. Celui-ci est une condition sine qua non pour pratiquer l'acte vaccinal en officine.

Les compagnies d'assurance devraient adapter les contrats afin que le pharmacien soit couvert par son assurance responsabilité civile professionnelle pour sa nouvelle mission légale de vaccinateur en officine, une fois le cadre juridique posé.

2. Groupe cible

En plus de la vaccination de masse, de la vaccination mobile et de la vaccination à domicile, nous voulons atteindre, avec la vaccination en pharmacie, spécifiquement les citoyens qui n'ont pas répondu à l'appel ou pour lesquels le "parcours du patient" est trop long. Les citoyens qui, lors de l'entretien de sensibilisation à la pharmacie, semblent n'avoir d'autre choix que de se faire vacciner immédiatement sont également éligibles.

3. Logistique et infrastructure pharmaceutique

- La zone de préparation des vaccins doit offrir un espace suffisamment grand pour la dilution aseptique, le prélèvement des vaccins, etc. Il va de soi qu'**aucune autre activité** n'est réalisée durant le remplissage aseptique des vaccins (par exemple, le déballage des commandes ou la réalisation des préparations). Assurez-vous également que vous disposez d'une zone de stockage appropriée et de l'équipement nécessaire.
- La température (max. 25°C), l'humidité et l'intensité lumineuse de l'environnement répondent aux exigences décrites dans le manuel de qualité comme pour toutes préparations.

Description	Remarques	Fourni par
Réfrigérateur et enregistreur de température	<p>Il n'est pas nécessaire de prévoir un réfrigérateur séparé pour les vaccins corona, mais le réfrigérateur doit être un modèle professionnel qui garantit la qualité de conservation des médicaments. Les réfrigérateurs domestiques sont à éviter. Ils sont souvent inadaptés car la température est rarement uniforme : elle varie selon les zones et peut se situer en dehors des limites de 2 à 8°C.</p> <p>Les exigences définies dans le <i>Guide des Bonnes Pratiques Officinales</i>, qui est basé sur la législation pharmaceutique actuelle et élaboré dans MyQA, doivent être respectées. Voici quelques exemples d'exigences : absence de stockage d'aliments ou de boissons, gestion correcte des stocks, enregistrement des températures, registre des non-conformités...</p> <p>La validation du réfrigérateur et l'enregistrement de la température sont effectués conformément à la procédure du manuel de qualité.</p>	La pharmacie (voir chapitre et exigences dans le manuel de qualité de la pharmacie).
Containers jaunes pour aiguilles	Elimination des flacons de vaccin vides et des aiguilles utilisées pour le prélèvement, mais aussi des seringues et des flacons non conformes, même remplis.	
Matériel de préparation	<p>Alcool désinfectant (mains - table) Masques buccaux chirurgicaux Tablier de laboratoire classique (ou autre équipement de protection)</p> <p>Marqueur à alcool (pour marquer les flacons vides ou non conformes lors de leur élimination) et ciseaux (pour découper l'étiquette du flacon vide ou non conforme lors de son élimination).</p> <p>Tampons d'alcool (pour désinfecter les flacons) Des récipients pour les vaccins préparés (par ex. bassins réniformes). Veillez à ce que les vaccins soient également protégés de la lumière (par ex. avec un 2^e bassin réniforme comme couvercle). Seringues, aiguilles de prélèvement, flacons de liquide physiologique, aiguilles IM : voir ci-dessous + procédures (= SOPs) sur les préparations.</p>	<p>Les flacons vides et leurs étiquettes doivent être rendus inutilisables avant leur élimination.</p> <p>Bassins réniformes :</p>  <p>Livrés avec les vaccins</p>

	Cartes de vaccination et étiquettes de numéro de lot.	
Petites étiquettes + imprimante	Elles permettent l'identification des vaccins. Chaque seringue mentionne les informations suivantes sur son étiquette d'identification : - le nom du vaccin, - le numéro de lot, - un numéro de registre/de suite, qui permet de faire le lien au registre d'identification, - l'heure maximale à laquelle le vaccin préparé peut être utilisé.	Pour ce faire, utilisez par exemple une étiquette de posologie libre ou utilisez un document word, ou à la main.
Registres numériques	Registre de stock, registre de préparation, registre de non-conformité, manuel de qualité et registre d'enregistrement des températures du frigo.	Pour l'instant, nous travaillons avec un Excel. Il est possible qu'un système centralisé soit développé au niveau régional.
Registre des non-conformités	Il s'agit d'un simple Excel contenant toutes les informations qui sont issues de la procédure normale. Par ex. : flacons cassés, seringues défectueuses...	Via ce lien
Coin de confidentialité	Cf. législation et manuel de qualité	

4. Trousse d'urgence

En cas de réaction anaphylactique, le vaccinateur doit pouvoir intervenir en attendant les services d'urgence (112). Un stock d'urgence spécifique, distinct du stock de la pharmacie est obligatoire.

Composition de la troupe d'urgence sur le lieu de la vaccination :

- 2 EpiPen® 0.3mg ou 2 JEXT®.
- 1 ampoule d'adrénaline*.
- Antihistaminique oral
- 1 seringue de 1 ml.
- 1 seringue de 2,5 ml.
- Aiguilles IM 21G.
- Coldpack déjà refroidi (congelé).

*différents sels d'adrénaline sont disponible dans la pharmacie : Pour l'anaphylaxie, le chlorhydrate d'adrénaline et le tartrate d'adrénaline peuvent être utilisés. 0,5 ml est injecté en une seule fois chez l'adulte, peu importe le sel d'adrénaline employé. Bien sûr en pharmacie on commence avec auto-injecteur (style Epi-pen).

Ampoules disponibles :

- Adrénaline (HCl)® 0,8 mg/ml Sterop. 0,8 mg d'adrénaline base = 1 mg d'adrénaline HCl.
- Adrénaline (tartrate)® 1mg/ml Sterop. 1,8 mg de tartrate d'adrénaline = 1 mg d'adrénaline base = 1,25 mg d'adrénaline HCl.

Pour l'administration correcte des médicaments en cas de choc anaphylactique, nous vous renvoyons à la formation que tout pharmacien-vaccinateur doit avoir suivie. Gardez donc toujours à portée de main [l'info sur l'anaphylaxie de la formation SSPF.](#)



Anaphylaxie après vaccination

- L'anaphylaxie sévère est une urgence vitale et nécessite une administration intramusculaire immédiate d'adrénaline
- L'anaphylaxie se caractérise par l'apparition brutale de symptômes concernant plusieurs organes et apparaissant après un délai de quelques minutes après la vaccination.
- L'anaphylaxie est fort heureusement rare (1-5/1.000.000). D'autres réactions mineures sont plus fréquentes (syncopes, réaction cutanée isolée)

Tableau des symptômes comparés de l'anaphylaxie et de la réaction vagale

	Anaphylaxie	Réaction vagale
Début (après l'injection)	Dans les quinze minutes suivant l'injection	Pendant ou immédiatement après l'injection
Signes cutanés	Urticaire prurigineux	Filux Pas d'urticaire ni de prurit
Signes respiratoires	Difficultés respiratoires Toux sèche, crâpe, bronchospasme Essouffement, gêne de la gorge, sécheresse	Bronchées hyperaiguës, sans signes de lésion Pas de bronchospasme
Hémodynamique	Tachycardie Hypotension Perte de conscience associée avec un collapsus cardio-vasculaire	Bradycardie, pouls régulier Hypotension transitoire, se corrige et en position couchée Perte de conscience associée avec la réaction cutanée Jertes souffertes
Signes neurologiques	Anxiété isolée	Étourdissement, sensation de perte de conscience
Signes digestifs	Nausée, vomissement, diarrhée abdominale, diarrhée	Nausée, vomissement



Une réaction cutanée isolée peut survenir avec prurit, érythème, urticaire, sensation de chaleur
MAIS ces signes sont isolés et ne s'accompagnent pas de symptômes cardio-vasculaires et/ou respiratoires.

Conduire à domicile

- Surveiller le patient
- Administrer le cas échéant un antihistaminique (cétirizine po)

Points d'attention

Appeler rapidement le 112

Installer le patient dans une position d'attente adaptée :

- respecter sa position de confort
- si hypotension : position allongée sur le dos avec les jambes surélevées
- si dyspnée : position semi assise
- si inconscient qui respire : position latérale de sécurité

Administrer de l'adrénaline par voie IM à l'aide d'un stylo / seringue auto injectable face latéro-externe du tiers moyen de la cuisse

A renouveler après 5' à 15' si la situation ne s'améliore pas

Facteurs favorisant une réaction anaphylactique plus sévère

- Âge très avancé
- Présence de comorbidités (dont asthme non contrôlé, BPCO, maladies cardiovasculaires chroniques)
- Grossesse
- Utilisation de bêta-bloquant ou IEC

5. Quelles sont les conditions qui doivent être remplies par la pharmacie et l'équipe ?

5.1. La pharmacie:

- La pharmacie doit disposer d'une espace séparé et adapté (espace de confidentialité). Un espace de ce type, où une conversation confidentielle avec le patient peut avoir lieu, est une obligation dans chaque pharmacie depuis l'arrêté royal du 21 janvier 2009 relatif aux instructions pour les pharmaciens (*Guide des Bonnes Pratiques Officinales*, annexe 1 de l'arrêté royal du 21/01/2009). Cette espace doit répondre aux conditions suivantes :
 - (1) Accès facile (le moins de pièces à traverser possible), y compris pour les personnes en fauteuil roulant
 - (2) Espace suffisant (l'espace doit être suffisant pour qu'une personne puisse accompagner le patient, le patient doit également pouvoir être couché en cas d'effets indésirables graves, etc).
 - (3) Respect suffisant de la vie privée.
 - (4) Système de ventilation mécanique ou salle facile à ventiler .
 - (5) Nettoyage facile.
 - (6) Disponibilité immédiate de l'adrénaline, à portée de main.
CONSEIL : Gardez l'Epipen® / Jext® ou les flacons d'adrénaline à portée de main lorsque la vaccination est en cours.
- De plus, la pharmacie dispose d'un espace où le patient peut se reposer pendant 15 minutes sous surveillance après la vaccination. Assurez-vous qu'il y a suffisamment de places assises (voir ci-dessous).
- Si les vaccinations sont effectuées durant les heures d'ouverture, **l'équipe de la pharmacie** doit être composée **d'au moins 2 membres** pour assurer la continuité du fonctionnement normal de l'officine.

5.2. L'équipe de la pharmacie

- Le pharmacien préparateur de l'équipe a une expérience dans un centre de vaccination en tant que pharmacien ou préparateur de vaccins, ou a suivi une formation à cet effet.
- Le pharmacien vaccinateur de l'équipe doit avoir suivi la formation de vaccinateur répondant aux exigences légales et posséder le certificat de cette formation .
- Le personnel est suffisant pour permettre la prestation du service de vaccination conformément aux exigences légales et professionnelles, les autres activités professionnelles restant disponibles à l'officine.
- Tous les membres de l'équipe sont impliqués (par exemple, les membres du personnel qui aideraient en cas d'urgence doivent être capables d'appliquer les protocoles d'urgence)

6. Procédure

Il existe 2 principes pour la vaccination en pharmacie :

- a) Vaccination planifiée : le patient est invité officiellement ou désire de se faire vacciner : il choisit de réserver sa vaccination auprès du pharmacien qui a ouvert un certain nombre de créneaux horaires à cet effet.
- b) Vaccination opportuniste : la vaccination est proposée par le pharmacien lorsque le patient se rend à la pharmacie dans un autre but : le pharmacien le sensibilise à la vaccination et ils choisissent ensemble le moment opportun.

a) Vaccination planifiée (préférable)

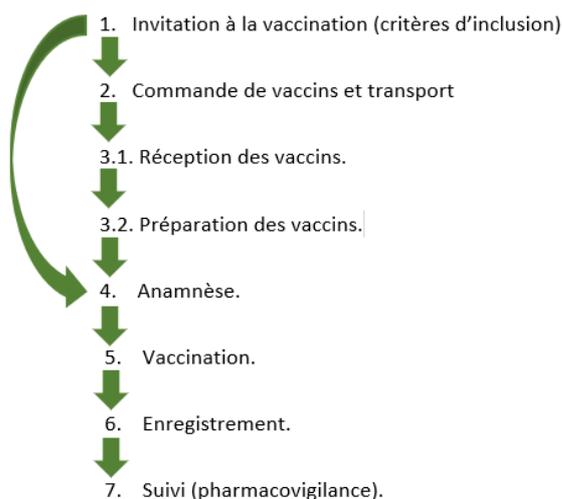
- Le citoyen reçoit une invitation officielle à la vaccination OU le citoyen choisit de se faire vacciner contre le Covid-19 ET rencontre les critères d'éligibilité OU est en possession d'une attestation de son médecin traitant
- Le citoyen réserve sa vaccination où il le souhaite (centre de vaccination, pharmacie...).
- Le pharmacien vérifie les critères d'éligibilité du patient (sur base du N°NISS, en consultant le site de Vaccinnet, en fonction du DMI, etc.).
- Le pharmacien commande le nombre requis de flacons et de seringues/aiguilles (voir la commande).
- Le pharmacien réceptionne les flacons.
- Le pharmacien prépare les vaccins.
- Le pharmacien réalise l'anamnèse.
- Le pharmacien vaccine.
- Le pharmacien enregistre la vaccination.
- Le pharmacien assure le suivi.

Pour la réservation des rendez-vous de vaccination, il est possible d'utiliser un système de réservation où des créneaux horaires sont disponibles. Ils permettent une bonne gestion du temps et facilitent la réservation d'un temps limité (par exemple, 2 heures) pour la vaccination.

Un système adapté aux pharmaciens est disponible via l'APB, cependant vous pouvez aussi utiliser l'un des systèmes suivants : rosa.be, calendly.com, progenda.be, doctena.com... Vous pouvez aussi vérifier l'existence éventuelle d'un système de réservation auprès de votre progiciel.

b) Vaccination opportuniste:

- Le patient se rend à la pharmacie dans un autre but que la vaccination
- Le pharmacien mène un entretien de sensibilisation et suggère une vaccination contre le Covid-19: un moment opportun est convenu dans les plages horaires prévues à cet effet.
- Le pharmacien vérifie les critères d'éligibilité du patient (sur base du N°NISS, en consultant le site de Vaccinnet, en fonction du DMI, etc.).
- Le pharmacien commande un petit stock de flacons et de seringues/aiguilles (voir commande).
- Le pharmacien prépare les vaccins.
- Le pharmacien réalise l'anamnèse
- Le pharmacien vaccine.
- Le pharmacien inscrit la vaccination.
- Le pharmacien assure le suivi.



6.1. Moments de vaccination

Comme nous ne travaillons pour l'instant qu'avec des flacons multidoses*, il est important que la vaccination soit bien organisée : le pharmacien va donc préparer et consommer flacon par flacon au fur et à mesure que les patients se présentent afin de minimiser les pertes. Le pharmacien peut également organiser les horaires de vaccination. Par exemple, tous les matins de 9 h à 10 h. Ou le samedi de 9 h à 12 h.

*La disponibilité de Comirnaty RTU (ready to use) est possible (à ne pas diluer)

Afin de rendre ce processus aussi efficace que possible dans la pharmacie et ainsi éviter le gaspillage, il est préférable de travailler avec des moments d'injection fixes et sur rendez-vous. Il faut donc calculer à l'avance combien de patients peuvent être vaccinés à un moment donné dans la pharmacie. Il est nécessaire de tenir compte du temps de repos nécessaire pour les personnes vaccinées après la vaccination et de la charge de travail prévue dans la pharmacie.

Nous vous proposons de vacciner un patient toutes les cinq minutes. Il faut également tenir compte du changement de vêtements de protection et de l'enregistrement du patient. On peut ainsi utiliser 2 flacons de Comirnaty® (Pfizer) en 1 heure (6 doses/flacon) ou 1 flacon de Moderna booster (min. 20 doses/flacons) en 2 heures. Dans ce cas, il n'y a jamais plus de 4 personnes dans l'espace d'attente.

	Heure de la vaccination	Heure de départ de la salle d'attente
1.	9h	9h15
2.	9h05	9h20
3.	9h10	9h25
4.	9h15	9h30
5.	9h20	9h35
6.	9h25	9h40
7.	9h30	9h45
8.	9h35	9h50
9.	9h40	9h55
10.	9h45	10h
11.	9h50	10h05
12.

6.2. Choix des vaccins

Veillez noter la différence entre la vaccination de base et la vaccination de rappel. Pour le vaccin Comirnaty® (Pfizer), la même dose (0,3ml après dilution) est utilisée pour le vaccin de base et le vaccin de rappel. Pour le vaccin Spikevax® (Moderna), une dose complète (0,5ml) sera utilisée pour la vaccination de base et une demi-dose (0,25ml) pour le rappel. Le choix du vaccin n'appartient pas au patient, mais sera déterminé par ce qui est disponible. Pour la vaccination de base, il est préférable de suivre un seul calendrier vaccinal. Le vaccin de rappel peut être différent.

	Pfizer Comirnaty®	Moderna Spikevax®.	Moderna BOOSTER Spikevax®.
1 ou 2 doses pour la vaccination de base*	2	2	/
À utiliser à partir de	12 ans et plus (Pfizer Comirnaty® pédiatrique pour enfants de 5 ans et +)	12 ans et plus	6 ans et plus
Vaccination de base**	pour toutes les personnes (y compris < 30 ans) 0,3 mL après dilution ou 0,3 mL du RTU**	> 30 ans et plus 0,5 mL	/
Vaccination de rappel (Booster)	0,3 mL après dilution ou RTU	/	> 30 ans et plus 0,25 mL
Intervalle entre D1 et D2	21 à 42 jours Strictement min. 19 jours	28 à 30 jours Strictement min. 26 jours	/
Intervalle avant D3	Min. 4 mois	/	Min. 4 mois
Intervalle avant D4	Min. 4 mois	/	Min. 4 mois

*Il ne faut pas confondre l'injection de rappel avec la dose supplémentaire administrée aux personnes immunodéprimées de plus de 12 ans. Leur schéma vaccinal de base comprend 3 injections, la dose supplémentaire étant administrée au moins 28 jours après la 2^{ème} injection. Il s'agit toujours d'une dose complète. Les doses de rappel (booster) sont aussi actuellement disponibles à partir de 12 ans et à partir de 5 ans pour les personnes immunodéprimées.

**En Belgique le CSS recommande l'administration du vaccin Comirnaty® en primovaccination pour les personnes de moins de 30 ans. Veillez noter que depuis le 29 novembre 2021, la Conférence interministérielle (CIM), sur avis du Conseil Supérieur de la Santé (CSS), a décidé de ne pas administrer Spikevax® (Moderna) dans le cadre de la vaccination de base aux personnes âgées de moins de 30 ans inclus, en raison de l'incidence accrue des myo- et péricardites dans cette population plus jeune.

L'injection de rappel de Moderna est administrée sans limite d'âge car elle représente la moitié de la dose d'un vaccin de base et les effets secondaires myo- et péricardite n'ont jusqu'à présent pas été décrits pour l'injection de rappel.

**RTU : Ready to use, vial multidose, ne pas diluer

Sources: [Feuille de route info-coronavirus.be](https://www.info-coronavirus.be) et [Avis CSS 9683](#)

La grossesse n'est ni une contre-indication ni un facteur de risque pour la vaccination de base ou de rappel contre le Covid-19. Il peut être administré à tout moment de la grossesse.

7. Commande des vaccins

Les explications suivront après concertation avec AVIQ et /ou COCOM

26 pharmacies wallons pourront participer au projet pilote "Vaccination contre le COVID 19 à l'officine" à partir du 02/05/2022. Le projet durera jusqu'au 30/06/2022. Ces pharmaciens sont livrés par Medista et les commandes se font via l'AVIQ. Pour plus d'info : contacter [l'AUP](#)

Veillez trouver en annexe la liste des pharmacies participantes, qui sera aussi disponible sur "jemevaccine.be".

Pour les pharmaciens de Bruxelles, on vous demande de prendre contact [avec UPB/AVB](#)

8. Préparation des vaccins

8.1. Réception des vaccins

Lors de la réception à la pharmacie, [le registre](#) est complété avec :

- la date de réception
- le nombre de flacons
- la date d'expiration (selon le type de vaccin : voir tableau)
- le numéro de lot

	Pfizer Comirnaty®	Pfizer Comirnaty® RTU	Moderna Spikevax®.	Moderna BOOSTER Spikevax®.
Stockage	-80° / -20°C (2 semaines)	-80°C (9 mois)	-20°	-20°
Nombre minimum de doses/flacon	6 (7)	6 (7)	10 (12)	20 (22)
Durée de conservation (2°-8°)	31 jours	10 semaines	30 jours	30 jours
Durée de conservation (<25°C) avant de percer le flacon	2 h	12h	12 h	12 h
Durée de conservation (<25°C) après perforation	6 h	6h	6 h	6 h
Transport en seringue (les derniers kilomètres)*	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Durée de conservation maximale des seringues préparées* (<25°C et à l'abri de la lumière)	6 h	6h	6 h	6 h

* Transport autorisé avec respect de certaines conditions : respect de la chaîne du froid ou de la température maximale

**pour des raisons microbiologiques plutôt que de stabilité.

UNE DURÉE DE CONSERVATION MAXIMALE DE LA SERINGUE PRÉPARÉE EST INDIQUÉE, MAIS ADMINISTREZ-LES DÈS QUE POSSIBLE, DE PRÉFÉRENCE DANS LES 2 HEURES !

SOYEZ ATTENTIF AUX CONDITIONS DE TEMPÉRATURE DANS LESQUELLES LE VACCIN EST STOCKÉ ET PRÉPARÉ. SURTOUT SI AUCUNE CLIMATISATION N'EST PRÉVUE.

8.2. Préparation des vaccins

8.2.1. Matériel médical nécessaire:

- Seringues zero dead volume avec des graduations de 0,01-0,02 ml
- OU seringues graduées de 0,01-0,1 ml et aiguilles intramusculaires (23G ou 25G) d'une longueur d'au moins 25 mm
- Aiguilles intramusculaires de 38 mm de long (facultatif pour les patients souffrant d'obésité morbide)
- Seringues de 2 ml pour la dilution
- 1 aiguille pull-up (18G ou 21G) par flacon Comirnaty® à diluer
- Flacons de solution NaCl 0.9% 5 ou 10 mL
- Des tampons d'alcool pour désinfecter les flacons
- Étiquettes pour l'identification individuelle des seringues
- Container jaune pour déchets (aiguilles, flacons vides, seringues ou flacons non conformes)

Sur les fiches de préparations, le matériel est indiqué pour un flacon.

Chaque flacon de Comirnaty® (Pfizer) contient au moins 6 doses de 0,3 ml après dilution pour la vaccination de base ou de rappel. Chaque flacon de Comirnaty® RTU contient au moins 6 doses de 0.3 ml sans dilution nécessaire. Chaque flacon de Spikevax® (Moderna) contient au moins 10 doses de 0,5 ml pour la vaccination de base et 20 doses de 0,25 ml pour la vaccination de rappel. La vaccin Moderna est prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué. En fonction du matériel utilisé, des doses supplémentaires peuvent être réalisées. Les restes de différents flacons ne doivent jamais être combinés.

8.2.2. Fiches de préparations:

Les SOPs utilisées dans les centres de vaccination sont également appliquées pour la préparation des vaccins dans la pharmacie de première ligne. Pour chaque vaccin, il existe un formulaire de préparation détaillé, qui peut être consulté via le [ce lien](#)

8.2.3. Flacons vides

Les flacons percés ne doivent pas être remis dans le réfrigérateur. Pour des raisons de stérilité, il est préférable de réaliser toutes les doses à partir d'un flacon et de les placer au réfrigérateur, à l'abri de la lumière. Le délai de péremption est fixé à 6 h maximum en raison de la contamination microbiologique, mais il est préférable d'administrer le vaccin aussitôt que possible.

Après avoir prélevé toutes les doses d'un flacon, le numéro de lot doit être rendu illisible et le flacon peut être jeté dans le conteneur des médicaments périmés (si vaccin non-ADN) ou le conteneur jaune.

8.2.4. Traitement des déchets

C'est en cours d'élaboration en collaboration avec les unions professionnelles.

9. Anamnèse

Une version imprimable est disponible [via ce lien](#).

9.1. SOP1 : anamnèse dose 1 adulte et dose de booster après AZ ou J&J

Ce mode opératoire normalisé est d'application pour la 1^{re} dose de la vaccination de base, et pour la dose supplémentaire ou le booster de rappel si la vaccination de base a été administrée avec Astra Zeneca ou J&J. Il s'agit ici de la première dose d'un vaccin à ARN messager.

Si un **renvoi du patient** est nécessaire pour une évaluation approfondie, il faut le diriger vers le médecin généraliste ou points/centres de vaccination le cas échéant.

	QUESTION	ACTION, si la réponse est « oui »
1	Avez-vous déjà été vacciné(e) contre le coronavirus ?	Suivez l'anamnèse pour la 2 ^e dose, sauf si la vaccination de base a été faite avec AZ ou J&J.
2	Vous sentez-vous malade aujourd'hui (fièvre, maux de gorge, toux, difficultés respiratoires, perte d'odorat...) ?	Ne vaccinez pas, Attendez 15 jours après le rétablissement (test COVID recommandé en cas de suspicion de COVID). 
3	Avez-vous été testé(e) positif(-ve) à la COVID-19 au cours de ces 15 derniers jours ?	Reportez la vaccination jusqu'à 15 jours après le dernier symptôme ou le test positif sans symptômes.
4	Etes-vous en quarantaine actuellement, par exemple suite à un contact à haut risque ?	Reportez la vaccination jusqu'après la quarantaine (selon les règles en vigueur).
5	Avez-vous une tendance allergique ? - Avez-vous déjà eu une réaction allergique grave à un médicament ou à un vaccin ? - Êtes-vous allergique au PEG (polyéthylène glycol) ou au polysorbate ? - Avez-vous déjà fait une anaphylaxie (= réaction allergique grave mettant la vie en danger) ? - Avez-vous déjà eu un œdème de Quincke (= gonflement de la gorge, de la langue) ? - Souffrez-vous de mastocytose systémique ou d'angioœdème héréditaire ?	Ne vaccinez pas, renvoyez vers un médecin. 
6	Avez-vous de l'asthme ? Si oui, présentez-vous encore régulièrement des symptômes malgré votre traitement ?	Si les symptômes de l'asthme sont bien contrôlés, il n'y a pas de contre-indication. Sinon, renvoyez vers un médecin.
7	Êtes-vous épileptique ou avez-vous déjà fait une crise d'épilepsie ?	Aucune contre-indication si l'épilepsie est contrôlée. La fièvre peut déclencher une crise d'épilepsie.
8	Les ganglions sous vos aisselles ont-ils été enlevés (par exemple, parce que vous avez eu un cancer du sein) ? Si oui, de quel côté ?	Résection à gauche : vaccination du côté droit. Résection à droite : vaccination du côté gauche. Résection des deux côtés : vaccination dans le muscle antérolatéral de la cuisse.
9	Avez-vous d'autres questions ?	Informez les citoyens sur : - la marque du vaccin + les effets indésirables du vaccin (le paracétamol est autorisé mais pas en prévention !). - l'importance de continuer à respecter les mesures. Expliquez le temps d'attente de 15 minutes.

9.2. SOP2 : anamnèse dose 2 + dose supplémentaire et dose booster après le vaccin ARNm

	QUESTION	ACTION, si la réponse est « oui »
1	Avez-vous déjà été vacciné(e) contre le coronavirus ?	→ Vérifiez l'intervalle minimal en fonction de la marque et de la dose (voir ci-dessous). → Vaccination de base avec AZ ou J&J : suivez l'anamnèse pour la dose booster après AZ/J&J (voir page précédente).
2	Vous sentez-vous malade aujourd'hui (fièvre, maux de gorge, toux, difficultés respiratoires, perte d'odorat...) ?	Ne vaccinez pas, Attendez 15 jours après le rétablissement (test COVID recommandé en cas de suspicion de COVID). 
3	Avez-vous été testé(e) positif(-ive) à la COVID-19 au cours de ces 15 derniers jours ?	Reportez la vaccination jusqu'à 15 jours après le dernier symptôme ou le test positif sans symptômes.
4	Etes-vous en quarantaine actuellement, par exemple suite à un contact à haut risque ?	Reportez la vaccination jusqu'après la quarantaine (selon les règles en vigueur).
5	Avez-vous eu une réaction allergique grave à votre premier vaccin contre le coronavirus et avez-vous eu besoin de soins médicaux ?	Ne vaccinez pas, renvoyez vers un médecin. 
6	Êtes-vous épileptique ou avez-vous déjà fait une crise d'épilepsie ?	Aucune contre-indication si l'épilepsie est contrôlée. La fièvre peut déclencher une crise d'épilepsie.
7	Les ganglions sous vos aisselles ont-ils été enlevés (par exemple, parce que vous avez eu un cancer du sein) ? Si oui, de quel côté ?	Résection à gauche : vaccination du côté droit. Résection à droite : vaccination du côté gauche. Résection des deux côtés : vaccination dans le muscle antérolatéral de la cuisse.
8	Avez-vous d'autres questions ?	Informez les citoyens sur : - la marque du vaccin + les effets indésirables du vaccin (le paracétamol est autorisé mais pas en prévention !). - l'importance de continuer à respecter les mesures. Expliquez le temps d'attente de 15 minutes.

L'intervalle minimal pour la 2^e dose (ou la dose supplémentaire) avec un vaccin ARNm :

- Comirnaty® (Pfizer): 21 – 42 jours
- Spikevax® (Moderna): 21 – 42 jours

Pour les personnes immunodéprimées, la vaccination de base comprend une troisième dose. Ils reçoivent une dose booster après ces trois doses de vaccin.

Intervalle minimal pour le booster

- Janssen® (Johnson&Johnson): 2 mois
- Comirnaty® / Spikevax® / Vaxzevria® : 4 mois

10. L'administration du vaccin

Vous trouverez des informations détaillées dans la brochure : administration d'un vaccin préventif, sur info-corona.be et dans les [informations disponibles](#) via le site de l'AVIQ et [les FAQ Wallonie](#) ou [Bruxelles](#) v

10.1. Hygiène

- Désinfectez-vous systématiquement les mains avant chaque vaccination de patient.
- Désinfectez la table et la chaise après chaque patient.

10.2. Vaccination

- Lorsque la vaccination dans la partie supérieure du bras n'est pas possible (tatouage, infection, absence de ganglions), la vaccination est effectuée dans la face antérolatérale de la partie supérieure de la jambe.
- La désinfection du site d'injection n'est pas nécessaire (mais il doit être propre).
- Pour une injection IM, tirez la peau entre le pouce et l'index et insérez l'aiguille verticalement à angle droit avec l'autre main.
- L'OMS recommande de ne pas faire de test d'aspiration, , en intramusculaire.
- Jeter la seringue vide dans le container à aiguilles

10.3. Points d'attention

- Ne laissez pas les vaccins sans surveillance.
- Ne secouez pas les vaccins.
- Protégez les vaccins de la lumière.
- Surveillez la température à laquelle on conserve les vaccins (< 25°C)
- Vérifiez la quantité de liquide dans la seringue. 0.3 ml pour Pfizer (doses de base et booster), 0.5ml pour les doses de base de Moderna, 0.25ml pour le booster de Moderna.
- Patients obèses : après évaluation visuelle, utiliser les aiguilles et seringues appropriées : aiguille 23G 38 mm. Tendez la peau et poussez suffisamment pour atteindre le muscle. Si vous avez un doute sur la longueur correcte de l'aiguille, vous pouvez la vérifier comme suit : prenez le pli cutané entre le pouce et l'index et jugez de son épaisseur : si l'aiguille est plus courte que la moitié du pli cutané, vous devez prendre une aiguille plus longue.

11. Gestion des non-conformités et déclaration des problèmes de qualité

Il est important de garder une trace du nombre de vaccins qui n'ont pas pu être utilisés en raison d'une non-conformité. Les non-conformités peuvent survenir à la livraison, pendant le stockage ou après la date de péremption. Elles sont enregistrées dans le registre des non-conformités. Un exemple se [trouve ici](#). Voici quelques exemples d'incidents spécifiques, décrits ci-dessous, qui doivent toujours être signalés.

11.1. Incidents liés à la chaîne du froid

Les variations de température à la livraison par les distributeurs ou pendant le stockage dans les pharmacies peuvent affecter l'efficacité des vaccins. Les incidents de la chaîne du froid doivent être signalés pour vérifier si les vaccins peuvent être utilisés.

Envoyez un email à :

- **AFMPS** : rapidalert@fagg.be : ils vont contacter le fabricant du vaccin.
- En CC : Covid19vaccinedistribution@fagg.be

Ou formulaire de déclaration en ligne :

https://www.afmps.be/fr/rapid_alert_system_notification_dun_defaut_de_qualite_dun_medicament

L'e-mail doit contenir les informations suivantes concernant l'incident de la chaîne du froid :

- Coordonnées de la pharmacie.
- Marque du vaccin.
- Numéro de lot.
- Nombre de flacons.
- Cause(s) de l'incident.
- Durée de la rupture de la chaîne du froid
- A quelle température ? (minimum et maximum)

Et après ? Placez les vaccins séparément au réfrigérateur. Marquez clairement ces vaccins et ne les utilisez pas avant d'avoir reçu des conseils à ce sujet.

11.2. Problèmes relatifs aux vaccins ou aux flacons

Il est important que toute non-conformité (suspectée) pouvant avoir un impact sur la qualité du vaccin soit signalée. En cas de doutes sérieux quant à l'utilisation de vaccins, veuillez les mettre en quarantaine et attendez la réponse de l'AFMPS.

Rapport via :

- Mail : rapidalert@fagg.be
- Formulaire en ligne
https://www.afmps.be/fr/notifier_un_defaut_de_qualite_professionnel_de_la_sante

Informations minimales requises :

- Numéro de lot (date de péremption),
- Description suffisante du défaut,
- Si le flacon défectueux n'est pas utilisé, conservez-le dans un endroit séparé.
- S'il est quand même utilisé : photos au préalable, pour montrer le défaut.

Plus d'informations à ce sujet sur

https://www.afmps.be/fr/notifier_un_defaut_de_qualite_professionnel_de_la_sante

11.3. Signaler les problèmes concernant les dispositifs médicaux

Si des erreurs sont constatées dans le matériel médical, elles peuvent être signalées. Ces erreurs sont signalées par un canal différent en fonction de qui a fourni le matériel : soit le gouvernement fédéral, soit l'AVIQ ou la Région de Bruxelles capitale .

- Matériel fourni par le gouvernement fédéral (aiguilles et seringues) :
 - Email : vigilance.meddev@fagg.be
 - Formulaire en ligne :
https://www.afmps.be/fr/humain/produits_de_sante/dispositifs_medicaux/materio_vigilance/que_notifier
 - Si vous ne pouvez pas remplir le formulaire : prenez une photo et décrivez le problème dans un e-mail à vigilance.meddev@afmps.be.
 - Pour le transport logistique des vaccins (Medista) : 02 897 20 64 ou ordersvaccines@medista.be

11.4. Incidents par piqûre d'aiguille

Cette section est tirée [des recommandations du CSS](#) . Les mesures de prévention des blessures par piqûre d'aiguille sont expliquées, ainsi qu'une proposition d'élaboration d'une procédure pour les blessures par piqûre d'aiguille. La procédure à suivre en cas de blessures par piqûre d'aiguille doit être réglée au niveau local en concertation avec l'assureur.

Comment prévenir les incidents par piqûre d'aiguilles en lien avec la vaccination ?

- Prévoyez un container à aiguilles approprié à portée de main afin que les aiguilles puissent être jetées immédiatement ; si nécessaire, utilisez les encoches du container à aiguilles pour retirer l'aiguille de la seringue.
- Ne recapuchonnez jamais les aiguilles (usagées)
- Ne remplissez que les ¾ du container à aiguilles
- Fermez le container d'aiguilles avec la fermeture temporaire pendant le transport et utilisez la fermeture définitive au moment de l'élimination finale.

Proposition de procédure

PREMIERS SECOURS

- Laissez la plaie saigner abondamment sous l'eau chaude courante ! Il est important de laisser le sang s'écouler de la plaie, mais certainement pas de la presser, car cela augmente le risque d'infection.
- Nettoyez la plaie avec de l'eau et du savon
- Désinfectez la plaie avec une solution alcoolique et recouvrez-la d'un pansement stérile.

En cas de contact accidentel avec du sang, il est recommandé au vaccinateur et à la personne d'où provient le sang (si elle est connue) d'aller faire une prise de sang le plus rapidement possible. Si cette dernière donne son consentement éclairé, contactez son médecin généraliste. Il pourra déjà dire si, à sa connaissance, la personne est atteinte d'une maladie transmissible par le sang ou non. Informez l'assureur de l'accident du travail.

Analyse de sang à effectuer (pour info)

- Dépistage des anticorps VIH type 1 +2 - Antigène VIH p24 - Antigène de surface de l'hépatite B - Anticorps de base de l'hépatite B - Anticorps de l'hépatite C - AST, transaminase - ALT, transaminase - Gamma GT

11.5. Signalement des erreurs de médication pendant l'administration

Cette section est basée sur la feuille de route médico-infirmière et pharmaceutique de Soins et santé Flandre.

Une erreur de médication est une erreur non intentionnelle dans le processus de traitement médicamenteux qui cause ou peut causer un préjudice au patient. Les erreurs de prescription, de délivrance, de stockage, de préparation et d'administration d'un médicament sont les erreurs évitables les plus courantes et constituent un problème majeur de santé publique.

Un évènement critique a eu lieu au sujet de l'administration d'un vaccin ? N'hésitez pas à le signaler via medication-errors@afmps.be. Pour être sûr, gardez toujours un registre interne de toutes les erreurs de médication.

Pourquoi signaler une erreur de médication ?

Le but de la déclaration d'une erreur de médication est d'identifier la cause de l'erreur et, si possible, d'empêcher qu'elle se reproduise. Il est important de signaler toutes les erreurs de médication, qu'elles aient entraîné ou non une réaction indésirable à un médicament. La déclaration des erreurs médicamenteuses potentielles et des erreurs médicamenteuses détectées est également précieuse pour la santé publique. Lorsqu'une erreur de médication est signalée au centre de vaccination, l'Agence ou l'AFMPS peut apporter son aide pour déterminer la cause et rechercher une solution. L'Agence pour les soins et la santé soutient les décisions médicales, aide à la communication aux citoyens, aux procédures nécessaires et aux conséquences organisationnelles de l'erreur de médication.

Signaler une erreur de médication

A. Erreur de médication avec effets indésirables

- [Formulaire de déclaration en ligne](#)
- E-mail AFMPS : medication-errors@afmps.be

B. Erreur de médication sans effets indésirables

- Email : medication-errors@afmps.be

C. Site web

https://www.afmps.be/fr/notifier_une_erreur_medicamenteuse_reelle_ou_potentielle

Vous pouvez inclure les éléments suivants dans votre rapport concernant l'erreur de médication : Personne à contacter - Décrire la situation : Où ? Quand ? Avec quel vaccin ? Quand et comment l'erreur a-t-elle été identifiée ? Quelle est l'origine de l'incident ? Quelles mesures ont été prises lorsque l'erreur de médication a été identifiée ? Déterminez au mieux la cohorte affectée et prenez des marges. Si ces éléments ne sont pas encore connus, approfondissez l'enquête après avoir signalé l'incident comme décrit ci-dessus.

12. Enregistrement des vaccins préparés

Les vaccins sont inscrits dans le registre des prescriptions de la pharmacie. Un médecin fictif est utilisé à cette fin (pour les besoins du registre des prescriptions).

WALLONIE

26 pharmacies pourront participer au projet pilote "Vaccination contre le COVID 19 à l'officine" à partir du 02/05/2022. Le projet durera jusqu'au 30/06/2022.

Veillez trouver en annexe la liste des pharmacies participantes, qui sera aussi disponible sur "jemevaccine.be".

Le pharmacien inscrit ces prestations au nom des patients dans son registre.

Tarification

Le pharmacien repris sur la liste des 26 pharmacies participantes, peut tarifier l'honoraire de cette prestation en introduisant auprès de son office de tarification via le protocole APB, le CNK suivant :

5521828	Honoraire vaccination Covid Wallonie (préparation + administration)	15,00 euros (0 % TVA)
----------------	--	-----------------------

Ce montant comprend la préparation des seringues et l'acte vaccinal (+ tout l'administratif qui y est lié). Ces prestations sont introduites au nom du patient.

Facturation

L'office de tarification extrait du protocole les CNK et établit une facture destinée à l'APB à l'instar de ce qui s'est fait pour le projet de préparation et de délivrance aux médecins généralistes. Cette facture reprend pour chaque pharmacie le nombre de vaccins administrés. L'APB centralise les factures des OT et établit une facture globale destinée à l'AVIQ. Après réception des montants facturés, l'APB redistribue à chaque OT le montant qui lui revient et l'OT rembourse ainsi ses membres.

BRUXELLES

Les pharmaciens de Bruxelles peuvent prendre contact avec [UPB/AVB](#)

13. Enregistrement de la vaccination

Les données relatives à la vaccination sont téléchargées dans Vaccinnet+ au moyen d'un Farmaform. Une procédure approfondie s'ensuit. Le pharmacien est responsable de l'enregistrement des données suivantes :

- Nom et numéro NISS du patient.
- Date de la vaccination.
- Type et nom du vaccin.
- Numéro de lot du vaccin.

Un rapport est ensuite envoyé au pharmacien avec les données téléchargées sur Vaccinnet+ (ce qui permet une vérification des éventuelles erreurs d'enregistrement).

Si souci avec cet encodage, le pharmacien peut contacter : <mailto:vaccinet.administrateur@aviq.be>

Le pharmacien peut également fournir l'information au patient de l'existence d'un formulaire de requête pour tout souci de CST (par exemple pour le recevoir à la maison en format papier) : <https://requete-vaccination.aviq.be/>

Plus d'info sur [le site de farmaflux](#)

14. Annexes

ANNEXE I : PROCÉDURE FRIGO

Nous nous référons à la procédure du réfrigérateur telle que décrite dans le manuel de qualité de chaque pharmacie. Cette procédure décrit le choix, l'utilisation, l'entretien et le contrôle du réfrigérateur.

Les buts de cette procédure sont :

1. La possession d'un réfrigérateur approprié pour stocker les médicaments, les matières premières, les vaccins et les autres produits sensibles à la chaleur dans la pharmacie ;
2. Garantir une bonne pratique ;
3. L'entretien et la propreté de l'équipement ;
4. Le bon fonctionnement du réfrigérateur ;
6. Prévenir les déviations inattendues, remédier aux déviations identifiées et prendre les mesures nécessaires pour éviter de telles déviations à l'avenir.

Tout cela dans le but ultime de livrer des produits dont la qualité n'a pas changé en raison d'une interruption de la chaîne du froid.

Résumé

Il s'agit d'un réfrigérateur professionnel, calibré, dans lequel seuls les produits pharmaceutiques peuvent être conservés, qui est entretenu correctement, et dont la température est contrôlée et tracée. Les résultats de ces contrôles sont consignés dans un rapport.

Registre d'entretien et d'inspection du réfrigérateur(cfr MyQA)

Vous trouverez [ici](#) un fichier Excel pouvant être utilisé à cet effet.

ANNEXE II : Registres

Des exemples de registres Excel pour la gestion des stocks, le registre d'utilisation, les non-conformités, le réfrigérateur etc... sont disponibles via [ce lien](#)

ANNEXE III : tableaux informatifs

Tableau informatif – Comirnaty® (Pfizer)				
ARNmessenger				
Nombre de doses à administrer	2			21 à 42 jours (3-6 semaines)
Nombre de vaccins par flacon	Vaccination de base et rappel : maximum 7 doses de 0,3 mL (après dilution), préparé par du personnel formé avec des seringues sans volume mort (« zero dead volume »)			1 dose = 0,3 mL Présence possible de liquide résiduel
Diluant	1,8 ml de 0,9% NaCl - 1 flacon de NaCl/flacon Comirnaty®			
Utiliser à partir de	12 ans et plus: à calculer avec la date de naissance (jour et mois), pas uniquement l'année de naissance			
Transport en seringues	Autorisé			
Conservation		Etat du flacon	Photosensibilité	Sensibilité aux chocs
-90°C à -60°C	Jusque 9 mois*	Non ouvert	OUI	Ne pas secouer
2°C – 8 °C	31 jours après décongélation (avant péremption indiquée sur le flacon)	Non ouvert	Lumière ambiante	Ne pas secouer
8°C à 25°C	Max. 2 heures	Non ouvert	Lumière ambiante	Ne pas secouer
Après dilution (bij 2°C tot 30°C)	6 heures	Entamé**	Lumière ambiante	Ne pas secouer
* Endéans la conservation de 9 mois, les flacons peuvent être conservés pendant 2 semaines entre -25°C et -15°C				
** Il existe un risque de contamination microbienne après percement ou ouverture du flacon. Par conséquent, les flacons ouverts et les seringues peuvent être conservés à température ambiante pendant maximum 6 heures. Il est préférable de les administrer le plus tôt possible après le prélèvement, de préférence endéans les 2 heures.				

Tableau informatif - Comirnaty® Ready-to-use (Pfizer)

ARN messenger				
Nombre de doses à administrer	2			21 à 42 jours (3-6 semaines)
Nombre de vaccins par flacon	Min. 6 doses de 0,3 ml (moyennant utilisation de seringues et/ou aiguilles à faible volume mort (max. 35 µL))			1 dose = 0,3 mL Présence possible de liquide résiduel
Diluant	NE PAS DILUER			
Utiliser à partir de	12 ans et plus: à calculer avec la date de naissance (jour et mois), pas uniquement l'année de naissance			
Transport en seringues	Autorisé			
Conservation		Etat du flacon	Photosensibilité	Sensibilité au chocs
-90°C à -60°C	Jusque 9 mois	Non ouvert	OUI	Ne pas secouer
2-8°C	Jusque 10 semaines après décongélation (avant péremption indiquée sur le flacon)	Non ouvert	Lumière ambiante	Ne pas secouer
8-30°C	12 heures	Non ouvert	Lumière ambiante	Ne pas secouer
8-30°C	6 heures	Entamé*	Lumière ambiante	Ne pas secouer
	6 heures	Seringues*	Lumière ambiante	Ne pas secouer
<p>* Il existe un risque de contamination microbienne après percement ou ouverture du flacon. Par conséquent, les flacons ouverts et les seringues peuvent être conservés à température ambiante pendant maximum 6 heures. Il est préférable de les administrer le plus tôt possible après le prélèvement, de préférence endéans les 2 heures.</p>				

Tableau informatif – Spikevax® (Moderna)

ARNmessenger				
Nombre de doses à administrer	2			26-30 jours (entre les 2 premières doses)
Nombre de doses à administrer	Min. 10 doses de 0,5 mL			
Nombre de doses vaccin supplémentaire par flacon	Minimum 10 doses de 0.5 mL			
Nombre de doses de rappel par flacon	Minimum 20 (22) doses de 0,25 mL (demie dose!)			
Diluant	Ne pas diluer			
Utiliser à partir de	12 ans			
Transport en seringues	Autorisé			
Conservation		Etat du flacon	Photosensibilité	Sensibilité au chocs
-25 °C à -15 °C	9 mois *	Non ouvert	OUI	Ne pas secouer
2°C - 8°C	Max. 30 jours	Non ouvert	Lumière ambiante	Ne pas secouer
8°C - 25°C	24 heures	Non ouvert	Lumière ambiante	Ne pas secouer
2°C - 25°C	6 heures	Après percement**	Lumière ambiante	Ne pas secouer
Ne jamais conserver sur de la neige carbonique ou sous -40°C				
* La date de péremption est correctement indiquée sur les lots de vaccin produits à partir de février 2022. Les flacons avec une date de péremption communiquée en août 2022 ou avant peuvent être prolongés de 2 mois, s'ils sont conservés correctement entre -25°C et -15° C. Tous les flacons avec une date de péremption à partir de novembre 2022 ont déjà une durée de conservation de 9 mois sur l'étiquette.				
** Il existe un risque de contamination microbienne après percement ou ouverture du flacon. Par conséquent, les flacons ouverts et les seringues peuvent être conservés à température ambiante pendant maximum 6 heures. Il est préférable de les administrer le plus tôt possible après le prélèvement, de préférence endéans les 2 heures.				

Tableau informatif – Nuvaxovid® (Novavax)

vaccin sous-unitaire -proteine+ adjuvans				
Nombre de doses à administrer	2 (pas encore de booster)			Min 3 semaines (21j)
Nombre de doses à administrer	Min. 10 doses de 0,5 mL			
Diluant	Ne pas diluer			
Utiliser à partir de	18 ans			
Transport en seringue	Autorisé			
Conservation		Etat du flacon	Photosensibilisé	Sensibilité au chocs
2°C -8°C	9 mois (ou date de peremption)	Non ouvert	À l'abri de la lumière	Ne pas secouer
<25°C	12 h	Non ouvert	À l'abri de la lumière	Ne pas secouer
<25°C	6 h	Après percement*	À l'abri de la lumière	Ne pas secouer
<p>* Il existe un risque de contamination microbienne après percement ou ouverture du flacon. Par conséquent, les flacons ouverts et les seringues peuvent être conservés à température ambiante pendant maximum 6 heures. Il est préférable de les administrer le plus tôt possible après le prélèvement, de préférence endéans les 2 heures.</p>				

VACCIN	NOMBRE VACCINS/FLACON	A DILUER	MÉLANGER/REMUER	# ML À INJECTER
Comirnaty® (Pfizer)	6-7	✓	Verticalement, avant et après dilution	0,3 mL
Comirnaty® Ready To Use (Pfizer)	6-7	✗	Verticalement	0,3 mL
Comirnaty® Pediatric (Pfizer)	Min 10	✓	Verticalement, avant et après dilution	0,2 mL
Spikevax® Base/extra (Moderna)	10-12	✗	Remuer horizontalement	0,5 mL
Spikevax® RAPPEL (Moderna)	20-23	✗	Remuer horizontalement	0,25 mL
Nuvaxoïd® (Novavax)	Min 10	✗		0,5 mL